

AVIS DE CONCOURS

Concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique (ASPTS) — Session 2017 —

CALENDRIER DES CONCOURS

Inscriptions :

Date limite de retrait des dossiers d'inscription : le mardi 18 avril 2017
Date limite de transmission des dossiers d'inscription papier : le jeudi 20 avril 2017
Date limite des inscriptions en ligne : le jeudi 20 avril 2017

Admissibilité :

Date des épreuves écrites : le mercredi 31 mai 2017

Admission :

Dates des épreuves orales : semaine 38

Prise de poste :

Avant le 31 décembre 2017

I – LES VOIES D'ACCÈS :

	Concours EXTERNE	Concours INTERNE
Nombre de postes	Le nombre de postes sera fixé par arrêté ministériel ultérieurement	
Conditions d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✧ être de <u>nationalité française</u>, ✧ être <u>en règle avec la législation du service national</u>, ✧ être <u>âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier 2017</u>, ✧ être <u>titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) ou être en possession d'un titre ou d'une qualification reconnus comme équivalent</u> <i>[peuvent également faire acte de candidature, toutes personnes qui justifient de 3 ans d'activité dans la catégorie socioprofessionnelle 52 (employés civils et agents de service de la fonction publique) ou de 2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis]</i> <i>[peuvent faire acte de candidature sans condition de diplômes : les pères et mères de 3 enfants et les sportifs de haut niveau]</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ être <u>fonctionnaire ou agent non titulaire</u> de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ✧ être <u>en activité, en détachement ou en congé parental</u> à la date de clôture des inscriptions (<i>les fonctionnaires en congé maladie, de longue maladie ou de longue durée sont également autorisés à se présenter</i>), ✧ justifier, <u>au 1^{er} janvier 2017, d'au moins une année de services civils effectifs</u> <p>NB : Les militaires et les fonctionnaires en disponibilité ne peuvent faire acte de candidature</p>

Les candidats ne peuvent pas cumuler les inscriptions, ils doivent faire un choix entre le concours externe et le concours interne.

II – LES ÉPREUVES DU CONCOURS :

➤ 1^{ère} phase (admissibilité) :

✧ **questionnaire à choix multiple et/ou problèmes** permettant d'apprécier les connaissances du candidat en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, biologie, chimie et physique (*durée 2h – coef. 2 – toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire*)

✧ **épreuve écrite** consistant à répondre, à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots, à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et ses capacités à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte (*durée 2h – coef. 1 – toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire*)

✧ **tests psychotechniques** destinés à évaluer la compatibilité de son profil psychologique avec les missions de la police technique et scientifique (*durée 2h*).

➤ 2^{ème} phase (admission) :

✧ **entretien libre avec les membres du jury** (durée 20min dont 5min de présentation – coef. 3 – toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire)

✧ **épreuve facultative de langue étrangère** : discussion avec le jury dans la langue choisie (allemand, anglais, espagnol, italien ou arabe) – durée 15 min – coef. 1 – seul le nombre de points supérieurs à 10/20 est comptabilisé.

III – L'INSCRIPTION :

*Ce concours étant déconcentré, les candidats ont la possibilité de s'inscrire auprès de différents Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).
Il est toutefois à noter que les lauréats seront affectés dans le ressort géographique du SGAMI avec lequel ils auront été déclarés admis.*

✦ **Inscription en ligne :**

Les candidats peuvent s'inscrire en ligne sur le site du ministère de l'intérieur, www.lapolicenationalerecrute.fr (onglet « concours et sélections », rubrique « agent spécialisé de police technique et scientifique », puis « inscriptions ASPTS »).

La **date limite de validation** des formulaires d'inscription est fixée **au jeudi 20 avril 2017 à 16h00**.

✦ **Inscription par dossier « papier » :**

Le retrait du dossier de candidature s'effectue directement du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 à l'adresse suivante :

SGAMI OUEST
Bureau zonal du recrutement
30, rue du Mûrier – B.P. 10700
37542 – SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

Les candidats peuvent également en faire la demande :

➤ soit par courrier en joignant une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur pour 100g et libellée à l'adresse du candidat, à cette même adresse,

➤ soit par messagerie électronique à l'adresse suivante : delreg37-recrutaspts@interieur.gouv.fr

➤ soit en téléchargeant le dossier sur le site : www.lapolicenationalerecrute.fr (onglet « concours et sélections », rubrique « agent spécialisé de police technique et scientifique », puis « inscriptions ASPTS »)

La date limite de **retrait des dossiers** est fixée au **mardi 18 avril 2017 à 16h00**.

Le dossier devra être envoyé **au plus tard le jeudi 20 avril 2017**, le cachet de la poste faisant foi, au bureau zonal du recrutement.

L'administration décline toute responsabilité quant aux dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis à l'adresse ci-dessus.